

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 37 du 12.09.2014
Piliers du 12.09.2014
au 13.10.2014

Monthey, le 10 septembre 2014

N/réf. ECO/jc

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Marco Gentile, Avenue de l'Industrie 41, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3800, folio 12, au lieu-dit « Bans », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Barbara Viapiano et du requérant; coordonnées : 2'563'212/1'122'270; dossier déposé le 5 septembre 2014.
Objet : ouverture de 4 fenêtres type velux sur toiture et fermeture du velux existant.
- Requérante : APG/SGA, Société Générale d’Affichage SA, Chemin St-Hubert 40, 1950 Sion
Situation : parcelle No 3513, folio 18, au lieu-dit « Les Aunaires », située en zones A2, industrie et artisanat et R4, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de l'hoirie Emma Franze, p.a. M. André-Georges Moret; coordonnées : 2'562'660/1'123'720; dossier déposé le 8 septembre 2014.
Objet : installation d'un panneau publicitaire de format F12 simple face sur pieds.
- Requérant : Télédis SA, Grand Rue 2, 1904 Vernayaz.
Situation : parcelle No 5545 (DDP 5908), folio 23, au lieu-dit « Boeuferrant », située en zone A1, industrie artisanat, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la commune de Monthey (Télédis SA); coordonnées : 2'563'080/1'124'850; dossier déposé le 9 septembre 2014.
Objet : extension/agrandissement du bâtiment existant.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 13 octobre 2014 à 18.00 heures